

SECRET PROFESSIONNEL – OBLIGATIONS DE RESERVE Intra Etablissement

PUBLIC : L'encadrement

OBJECTIFS :

S'approprier le cadre législatif et réglementaire du secret professionnel et de ses déclinaisons :

- Devoirs du professionnel
- Droit du Résident

Etre capable de répondre aux contraintes liées aux transmissions orales ou écrites, à la traçabilité de la démarche qualité dans le respect du secret professionnel et de la réglementation concernée.

CONTENU :

- Rappel de la réglementation en matière de secret professionnel
- Obligations de réserve
- Repérer les points critiques * qui peuvent remettre en cause les engagements du Projet d'établissement et des projets personnalisés.
- Prendre en compte les procédures existantes et repérer les points critiques.
- Appliquer la réglementation en tenant compte de la recherche de pertinences dans l'application d'une bonne continuité des soins.
- Instaurer un climat de confiance entre Bénéficiaires, Familles et Professionnels par une communication appropriée et compréhensible par tous.

* Un point critique est un moment, une situation, une étape de procédure qui peut être facteur de disfonctionnement.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ⇒ Textes réglementaires
- ⇒ Support de formation
- ⇒ Etudes de cas
- ⇒ Diaporamas
- ⇒ Travail en sous groupe
- ⇒ Diagramme de décision
- ⇒ Protocoles

DEROULEMENT:

Durée :	Dates :	Horaires :	Effectif :	Lieu :
1 jour	A définir	9h – 17h	A définir	Sur site

Intervenant:

Formateur sélectionné, suivi et évalué par Ensemble Formation, organisme certifié ISO 9001 par AFNOR Certification